



**Conseil scolaire francophone  
de la Colombie-Britannique**

## **DEMANDE POUR DEUXIÈME ARRÊT SUR TRAJET D'AUTOBUS EXISTANT**

**SVP. Veuillez remettre votre demande au secrétariat de l'école**

**MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE EN LETTRES MOULÉES.**

Nom du parent/Tuteur : \_\_\_\_\_

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Niveau de l'élève : \_\_\_\_\_

École fréquentée: \_\_\_\_\_ Point d'arrêt principal : \_\_\_\_\_

Adresse du domicile : \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

*(Confirmation des points d'arrêts et de l'horaire sera envoyée par courriel)*

Téléphone principal : \_\_\_\_\_ Téléphone secondaire : \_\_\_\_\_

Date de la demande : \_\_\_\_\_

**POINT D'INTÉRÊT SUPPLÉMENTAIRE DEMANDÉ :** \_\_\_\_\_

Matin seulement

Après-midi seulement

Matin et après-midi

**RAISON DE LA DEMANDE:** \_\_\_\_\_

- *J'aimerais que mon enfant puisse monter ou descendre de l'autobus scolaire à l'arrêt secondaire indiqué ci-dessus.*
- *Je reconnais qu'accepter ce service ne crée pas pour le CSF d'obligation de nous l'offrir.*

**Signature du parent/tuteur :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

### **CONDITIONS DU SERVICE**

1. Un point d'arrêt secondaire n'est considéré que pour l'élève qui est déjà un usager du transport scolaire
2. Le parent est responsable de la sécurité de son enfant avant sa montée dans l'autobus le matin et après sa descente de l'autobus à son retour l'après-midi.
3. Le point d'arrêt secondaire doit se situer à l'extérieur des limites de marche établies pour l'école fréquentée.
4. L'élève est sous l'autorité de l'école et du conducteur d'autobus durant son trajet et doit obéir aux règlements.
5. La distance et l'itinéraire du trajet ne seront pas modifiés dans le but de fournir un arrêt secondaire.
6. Le service à cet arrêt peut prendre fin en tout temps, si des modifications apportées au trajet font en sorte que l'autobus ne passe plus à cet endroit ou s'il n'y a plus de place dans l'autobus.
7. L'élève doit être à son point de ramassage 5 minutes avant l'arrivée de l'autobus.
8. Aucun autre autobus ou mode de transport ne sera mis à la disposition de l'élève si ce dernier manque l'autobus.
9. Cette demande doit être approuvée par le CSF avant que l'élève puisse être autorisé à monter à bord.
10. L'approbation n'est valable que pour l'année scolaire en cours.

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (SD No.93)**

100-13511 Commerce Parkway Richmond (C.-B.) V6V 2J8

Tél. 604-214-2600 Sans frais 1-888-715-2200. Téléc. 604-214-9881

[info@csf.bc.ca](mailto:info@csf.bc.ca) [www.csf.bc.ca](http://www.csf.bc.ca)